National Archives of Canada
Archives nationales du Canada

Strategic Approaches 1989–1993

Canada

Strategic Approaches of the National Archives of Canada 1989-1993

93-01204/

Cover

(top) Major-General John Philip Bainbrigge (British, 1817-1881), *Making Maple Sugar, Lower Canada*, ca. 1837, watercolour (detail). Acquired with the assistance of a special grant from the Minister of Communications under the terms of the *Cultural Property Import and Export Review Act*. (C-131921)

(bottom left) Richard Finnie, Lucy and Bill Storr take a rest during a sled trip across the ice at Cornation Gulf, N.W.T. in May 1931 (detail). Photo by Richard Finnie. Richard Finnie Collection. (PA-164894)

(bottom right) Climate-controlled tape library facility.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Table of Contents

Foreword v

I Background 1

II Basis for Strategic Planning 3

Federal Government Policies and Strategies 3
International and Inter-Institutional Relations 3
Public Attitudes and Expectations 4
Government Service Expectations 5
Technological Impact 6

III Operating Principles 9

IV Governing Values 11

V Prevailing Considerations, Priorities and Strategic Directions: 1989-1993 13

Prevailing Considerations 13

Priorities and Strategic Directions: 1989-1993 15

1 Obtaining Adequate Accommodation 15
Accommodation Crisis 15
Recent Government Decision 16
Massive Project Planning Efforts Needed 16
Inability to Fulfill Our Mandate 16
Continuous Growth of Holdings 17

2 Implementing Departmental Automation 17
Long-Range Information Planning 17
Developing Strategic Systems 18
Integrated Systems for Collections Management 18
Government Records and Administrative Support Applications 19

3 Rationalizing Acquisition Practices 19
The Reality of Accommodation Constraints 19
Implementing a Comprehensive Policy 19

4 Improving the Management of Government Records 20
Increased Requirements of the New Legislation 20
Automated Records 20
Leadership in Training and Information 21
Government Records in the Regions 21

5 Developing a Systematic Conservation Program 21
Implementing a Policy 22
Conservation Research 22
Conservation Training 22
Proper Facilities 22
Conservation and Contingency Planning 23

6 Increasing Public Access and Awareness 23
Program Delivery and Decentralized Access 23
Developing a Dialogue with Our Users 24

7 Developing the Canadian Archival System 24
A Cooperative Approach 24

8 Furthering International Cooperation 25
International Council on Archives Congress, 1992 25
Participation in the International Arena 25

VI Conclusion 27

Foreword

The National Archives is entrusted with the preservation of Canada's archival heritage. The proclamation of the *National Archives of Canada Act* in 1987 reaffirmed our mission and now provides a firm basis for the Archives to carry out its responsibilities. This legislation, which had been our strategic priority for several years, replaced the former *Public Archives Act* of 1912 which had become inadequate in light of the increasing complexity of Government and changing technologies.

We are proud to face the challenges of the future with a renewed mandate. We have assumed the vast responsibility of custodianship with vision and commitment, for the documents in our care are the vital links to our country's history — the building blocks of nationhood and the precious record of our culture.

The National Archives adapts continually to current issues, resource pressures, and the changing nature of archival records and client needs. It has developed the vital institutional values of curatorship and service, as well as strong, dedicated management and professional expertise. The support expressed by our clients is particularly valued: the ongoing dialogue helps us to understand our users' needs, as well as developing a sensitivity to our operating environment among user groups.

This year marks the establishment of the National Archives Advisory Board, comprised of persons recognized for their experience in archival matters and heads of two federal cultural institutions. I welcome their guidance in carrying out the legislated responsibilities of the National Archives of Canada, and look forward to their significant contribution to this institution.

Seven years ago the National Archives of Canada formally established its strategic planning process. The first annual planning sessions revitalized the department's mission statement, identified the key areas of concern, and defined initial strategies and priorities for action. This process has been followed by the annual publication of a strategic approaches document as a summary of the decisions taken and as a proposed five-year framework for action. My senior colleagues and I have reviewed the priorities established in past years, and examined the implications of current issues. We have arrived at a number of decisions about the National Archives of Canada's

strategies and priorities and the most suitable means of achieving these priorities.

Strategic Approaches of the National Archives of Canada 1989-1993 reflects the contents of these decisions. Not all operational activities of the department are addressed in this document: in fact, about 80 per cent of our resources are directed towards ongoing operations. The remaining 20 per cent is applied to these priorities which provide a strategic focus for departmental action for the next five years. In particular, it is crucial that we resolve the accommodation problems that have been threatening our holdings for so many years. The concern of the Government on this issue has provided welcome support as we struggle to build the collections and protect existing material.

I look forward to the next five years with optimism. Although we have identified significant challenges ahead, we are blessed with staff whose expertise, dedication and creative spirit inspires the greatest confidence to succeed.

Jean-Pierre Wallot
National Archivist of Canada

November 1988

I Background

The National Archives of Canada exists to preserve the collective memory of the nation and the Government of Canada. It strives to achieve this objective by acquiring, conserving and facilitating access to private and public records of national significance; by serving as the permanent repository of records of federal government institutions and of ministerial records; and by encouraging archival activities and the archival community.

The National Archives of Canada has its headquarters and main operations located in the National Capital Region. It has federal records centres in Halifax, Montreal, Quebec City, Toronto, Winnipeg, Edmonton and Vancouver, a temporary storage facility in Renfrew, and an Essential Records Site located outside the National Capital Region. There are also offices in London, England, and in Paris, France.

Since 1872, the National Archives of Canada has preserved archival records in such forms as manuscripts, federal government records, maps and plans, photographs, audio-visual records, iconographic items, machine-readable records, and made them available for historical research. During this time, the National Archives of Canada has assumed its role as a national cultural institution responsible for archival records in all media, as an administrative arm of the federal government providing advisory and operational services in records management, and as a leading archival institution in the Canadian and international archival and records management communities.

For more than a century the National Archives of Canada has been preserving the collective memory of the Canadian people. Through donations and gifts from the private sector, the National Archives has acquired significant archival records relating to the development of the country. It is these collections from individuals and organizations, combined with the federal government archival record, that have provided a rich resource for the production of Canadian books, films, television and radio programs and local histories, as well as a research source for academics, media representatives, government officials, genealogists, Royal Commissions and the general public.

The National Archives provides a service to government by promoting sound records management practices and by preserving federal records of permanent value. Effective management of records

facilitates decision making and the efficient administration of government programs. In particular, good records management assists in the administration of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, by ensuring that the information can be located quickly and easily. It also ensures that material of enduring value is segregated and preserved, for the benefit of both the government and the research community.

The National Archives of Canada's role of leadership within the Canadian and international archival and records management communities has evolved over many years. This role has entailed offering assistance to other repositories through a variety of means, such as exchanging microfilm copies of archival records, sharing expertise, preparing and offering courses, and contributing in an appropriate way to common objectives and joint ventures.

The most critical concern has been the lack of adequate storage space to house the staff and the historical collections of the National Archives. The holdings of the Archives, accumulated over a period of more than a century, have a monetary value of billions of dollars and a heritage value that is inestimable. In spite of this, collections have been stored in buildings woefully lacking in environmental controls, plagued by water leaks that continually damage or destroy documents and with questionable security control. Valuable time has been spent shuttling both staff and archival records between too many dispersed storage locations and responding to emergencies caused by poor facilities. Now, with the Government's recent decisions to acquire an interim environmentally-controlled storage site, to construct a permanent storage facility in Gatineau, and to renovate the West Memorial Building in Ottawa to serve as a new departmental headquarters, our efforts will be directed to the planning and execution of these much-needed accommodation projects.

II Basis for Strategic Planning

In choosing the department's medium-term strategic approaches, consideration was given to the department's mandate and mission, and to planning assumptions about the departmental, governmental, national, and international environments over the next five years. These factors include the following:

Federal Government Policies and Strategies

Government-wide resource reductions announced in the Budget of 1985 continue to affect our planning context, and have forced the termination of some of our activities. However, additional allocations in 1986 and 1987 have permitted the National Archives to enhance certain archival services including access and awareness, and have permitted us to begin implementing a plan to assume the vastly increased responsibilities under the *National Archives of Canada Act*. Government policy on cost recovery will continue to have an impact on National Archives of Canada clients, who increasingly will be required to pay user fees for certain special services. Efforts to improve effectiveness and efficiency as well as accountability to Parliament and to the public will continue to be key factors in departmental planning and operations. In this context, the National Archives has developed a revised Operational Planning Framework and will be participating in the Government's Increased Ministerial Authority and Accountability initiative.

International and Inter-Institutional Relations

At the 1988 Congress of the International Council on Archives in Paris, the need for international cooperation to solve archival problems was stressed. As one of the world's leading archival institutions, the National Archives will be called upon to share its experience and its expertise. There will be a greater emphasis on the development of international archival standards, and advice to new archives being established throughout the world. The Congress of the International Council on Archives will be held in Canada for the first time in 1992. The National Archives is proudly working with the Canadian archival community to make this prestigious event an occasion to present to the world's archivists our achievements in building a Canadian archival system, as well as an occasion for an effective forum for international cooperation.

Canadian cultural and archival institutions will further define and develop their relationships over the medium-term. Attention will be given to defining the department's advisory and working relationships within the cultural and archival community. Some jurisdictional issues are being clarified to avoid duplication and ensure the most effective expenditure of public resources.

Public Attitudes and Expectations

Public pressures persist for leaner, more responsible and relevant government; for greater public participation in governmental decision-making; for greater access to information and for the safeguarding of individual rights and privacy. These expectations are borne out by the many briefs that have been submitted to various Parliamentary committees studying such issues as the implementation of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* and, recently, the *National Archives of Canada Act*. The protection of heritage resources will continue to be supported by a substantial portion of the Canadian people.

Extensive use of National Archives' facilities, services and record holdings will continue and researchers will expect a high level of service. Those unable to use National Archives' facilities will expect services and records to be made more conveniently available. The composition of the researcher community will continue to change as traditional users such as academics, writers, publishers, audio-visual producers and genealogists are joined by others interested in using archival records. Each user group will expect archives to preserve and make available more records specifically related to its particular field of endeavour. As the planning for new accommodation progresses, the National Archives will address the exceptional challenge of providing public service during periods of disruptions as collections are prepared for moving, and staff time is diverted by the accommodation projects.

The general public, in addition to demanding value for money from its tax-supported institutions, will continue to expect effective preservation of the heritage entrusted to those institutions. Increased levels of education, active interest in heritage and more leisure time will encourage cultural institutions to modify their programs to meet broader public needs for exposure to heritage records.

Archivists and those interested in archival affairs are now a recognizable community who publicly express their concerns and interests through local, regional and national associations, councils, and meetings. Advocacy will continue, influencing decision-makers and en-

couraging greater cooperation and participation in projects of mutual benefit to archives and their supporters. In return for a commitment of support, this community will expect substantive acknowledgement of its concerns by archival institutions. Institutions will respond, encouraging such support, while safeguarding their own institutional responsibilities.

The National Archives can expect to continue to be called upon to assume an active role within the archival community. Other archives will anticipate a greater sharing of the National Archives of Canada's advice, assistance and resources. The department, on the other hand, will define more precisely its role and will continue to develop its assistance program. The Canadian Council of Archives will continue to provide a forum for defining and communicating archival needs within the Canadian Archival System.

Government Service Expectations

The National Archives has primary responsibility for the preservation of the records of the Government of Canada in support of the effective management of recorded information. It does so through the full life cycle of the records created in the various government institutions, from their creation, through their use and protection, to their ultimate disposal or selection for permanent retention. The Archives is expected to make records under its control available to government officials and institutions for administrative and research purposes.

Security and access to information and privacy issues impose new and significant responsibilities. The department must provide appropriate access to its operational, civil and military personnel files and other historical government records consistent with access to information and privacy legislation. The Government's recent security policy assigns the unique responsibility for ensuring the declassification and downgrading of government archival holdings to the National Archives.

The *National Archives of Canada Act* establishes firmly in law the National Archives of Canada's three-fold role in records management, in the preservation of historical records and in assisting the archival community. The new *Act* delineates the department's responsibilities with respect to other archives and other federal institutions. The application of this new legislation, particularly to the more than 60 government institutions that did not until now receive archival and records management services, will require the continuing involvement of the department.

The management of information within the Government of Canada has taken on new perspectives, particularly as a result of the *National Archives of Canada Act*. In recent years, Treasury Board *Administrative Policy Manual* directives and guidelines have led to the creation of an evaluation function at the National Archives to monitor the state of records management within the departments and agencies of the government. Technological advancements are providing an opportunity for the further adaptation of information management principles and practices, including the use of automated systems to administer the record keeping function. The special challenge of managing automated records in a manner that meets the needs of operational departments and the ultimate preservation of data of archival significance will continue to be a high priority.

As one provider of federal heritage services, the National Archives will be expected to continue its role as a national institution concerned with elements of Canadian heritage. The department will participate whenever possible in the formulation of federal heritage policies, and tailor its activities in a manner appropriate for the implementation of such policies. The National Archives will also participate in encouraging greater cooperation with federal departments and agencies.

The expectations and requirements of central control and common service agencies will continue to have heavy impact. The Treasury Board has developed new administrative mechanisms and policies that will have an impact on the National Archives of Canada. Other central agencies such as the Office of the Comptroller General, the Public Service Commission, Public Works Canada, and Supply and Services Canada similarly will introduce changes. Moreover, the National Archives will be subject to continuing scrutiny and to specific accountability for its records management and archives activities and services by Parliamentary committees.

Technological Impact

One critical impact of recent technological change is the expanding volume of information produced by the government and private sectors. This information is being recorded on a variety of new media such as optical and magnetic discs, tapes and film, as well as on the more traditional medium of paper. At the same time, technology is multiplying the possibilities of storing large quantities of information in ever smaller formats.

The explosion of information is a major challenge for archives. Its abundance makes difficult the selection of appropriate records for long-term retention, and imposes new responsibilities on archives for

each new record medium. Of particular concern are the automated media such as machine-readable records. At the same time, as more new records are created, others are destroyed by erasing or are rewritten before archivists even become aware of their existence. Access to those records coming into an archives is complicated by the variety of media and proliferation of micro formats. Processing, storage and indexing become more complex activities, demanding specialized skills and technologies. Moreover, increased archival information means increased public demand for access and use. To meet these demands new technologies will be of assistance, but will impose increased dependency upon automated systems for information control and retrieval, and upon the new media for information display, distribution and delivery.

Automation and communication technology will also affect the office environment and program administration. New equipment and processes will alter the means of administering this institution, and should also assist in generating the complex information demanded by central agencies and the government.

III Operating Principles

In the conduct of its affairs, the National Archives has been guided by principles that have evolved in response to three desires: to serve as a national cultural institution responsible for archival records; to be an effective administrative arm responsible for facilitating sound records management within the Government of Canada; and to be an advocate and leader in archival management and practice. Of the many explicit and implicit principles, the following are fundamental in determining the strategic approaches of the department:

(a) The holdings of the National Archives should document the operations of the Government of Canada and the development of Canada in all aspects, through documentary materials in all media, from manuscripts and maps to video and computer tapes.

(b) Acquisition activity is to be based on precise selection criteria and there is to be an appropriate balance between the public and private sectors.

(c) The preservation of information and the safeguarding of archival records holdings of the department must be of prime importance in all decisions concerning the use of such records.

(d) Effective management of the government's records embraces their entire life cycle, from creation to disposition, whether this be destruction or permanent retention in the Archives. Therefore, the National Archives provides services to the government covering this entire life cycle, serving both government efficiency and cultural ends.

(e) Based upon its mandate as a public institution, the National Archives serves the people of Canada by providing various types and levels of service. When considering levels of public service, the department should take into account public needs, past performance, changes in public services offered by other archives in Canada and abroad, and the availability of resources.

(f) The National Archives has a national leadership role in promoting sound archival and records management principles, practices and management for the safeguarding of archival heritage. The National Archives is also active in the international field by fostering professional interchange between archivists and records managers through international associations, by sharing information and expertise with other countries and by cooperat-

ing with other institutions and professionals in the task of managing records effectively and preserving the archival heritage of mankind.

(g) In planning and implementing its policies and operations, the National Archives will cooperate with and seek the cooperation and advice of other Canadian archival institutions and of the related professional associations. It will also encourage public participation in decision-making processes related to archival matters.

(h) As the national archival institution and as a federal institution with obligations within the federal-provincial framework, the National Archives should continue to play a leadership role in the archival community.

(i) The National Archives will assist the Canadian Council of Archives financially and will consult and seek the advice of the Council. Other federal agencies and areas within the archival community are expected to share responsibility for assistance.

(j) The National Archives will ensure the effective, efficient and economical management of its resources in meeting operational and administrative requirements.

IV Governing Values

Over the past year, the National Archives set out to identify the institutional values which guide its activities. The following statement is the result of that endeavour, and will serve as the basis for further discussion and refinement among employees.

Preamble

Every society recognizes the existence of basic values that are necessary to the attainment and maintenance of an adequate quality of life. The nature and the relative place of those values may change from one society to another and even from time to time within a given society. Most human beings, however, recognize such values as goodness, truth, justice, beauty, compassion and the integrity of the individual as being essential to life in society. In addition to these, there are also more specific institutional values which develop within an organization and which come to be recognized as forces shaping the way of life within the organization.

Statement of Values

In the National Archives of Canada,

- we value the historical records in our care. They constitute an essential part of the nation's documentary heritage, and they form the basis of our collective memory and a lasting record of our individual rights;
- we value the mission we are given to serve the people and the government of Canada by identifying, preserving and making accessible the historical records which are so important for the nation's understanding of itself;
- we value excellence of achievement and seek to recognize and reward it;
- we value our colleagues who constitute the human side of the organization, recognizing that it is their knowledge, skills, dedication and pride both in their work and in their institution, that make possible the achievement of our mission. Both as a group aiming at collective success and as individuals striving to better themselves, they manifest such valued qualities as initiative, creativity, resourcefulness, innovation and dedication

to their tasks, all essential to the success of our endeavours in a world of rapid change and scarce resources.

V Prevailing Considerations, Priorities and Strategic Directions:1989-1993

Prevailing Considerations

The most valuable of the department's resources is its personnel. Creative and responsive human resource management in a climate of cooperation, commitment and open communication are key elements for maintaining and increasing employee morale and productivity. The department is fully committed to the federal government's employment equity policy. Over the planning period, the goal will be a representation of women, aboriginal peoples, disabled persons and members of visible minority groups that more closely reflects the representation of these groups in the Canadian labour force. The department will pay particular attention to its obligations in respect of official languages where service to the public is concerned, and will endeavour to create a work environment that is conducive to the effective use of both official languages.

Consideration will be given to the impact of technological and organizational change on jobs and on employees. Staff training will continue to include management, administrative and operational training opportunities. Evolving information technology and systems will necessitate the development of related training policies and practices. In order to stimulate job mobility and career development of employees, the department will introduce special measures such as a work assignment program and an active lateral transfer system. Emphasis will also be placed on providing special opportunities for training and development to employment equity target group members who have the potential to advance in their careers. Occupational safety and health are serious issues in the department. The department will maintain as an integral part of its operations an effective occupational safety and health program. The department will commit the necessary resources to ensure a workforce that is productive, skilled and appropriately deployed.

Budgetary restraint measures of the past few years have affected all departments and agencies. Public Service managers are expected to deliver programs more effectively, with better management and with fewer staff. In this context, the National Archives was directed in 1985 to prepare a plan in order to reduce its person-year complement by 8.8 per cent over a five-year period. Reductions have been made

and will continue to be made in activities that are less related to the Archives' mandate or that can be performed elsewhere. Attrition has been and will be used as much as possible. Despite downsizing, the staff of the department has done extremely well in terms of maintaining morale and productivity.

The National Archives' senior management is aware of the difficulties that these plans create for its employees. It is also conscious that lack of information creates uncertainty and worries. Therefore, the department will continue its concerted effort to communicate decisions and intentions in a timely and appropriate manner. Managers will use the internal clearance procedures to fill vacancies and to ensure that surplus employees are referred to any positions to be staffed for which they might be qualified. Adherence to Workforce Adjustment Policies will continue to be adhered to. These measures should result in a continuation of the Archives' very successful rate of redeployment of affected employees.

The significant increase in responsibilities under the *National Archives of Canada Act* will have a profound effect on our workload and operations. A plan to phase-in implementation of the *Act* has been supported by a modest increase in resources. These resources are being applied to scheduling of departmental and ministerial records in 1988-1989 and 1989-1990. Later phases of the implementation will address acquisition, description and control, public service and conservation. The National Archives is assuming these increased responsibilities during a period of extreme disruption due to accommodation projects. The temporary demands diverting resources to accommodation planning will most certainly generate considerable stress on our resources.

The department must also continue to scrutinize its internal organization to ensure that it adapts to changing responsibilities and requirements, maximizes results from existing resources, and clarifies accountability. Accordingly, the department has reallocated some of its resources to those sectors and activities having the greatest priority, and may make further reallocations throughout the planning period. These measures will allow the National Archives of Canada to make progress in meeting its most pressing priorities.

The realization of these goals will require practical human resource planning, good staff communication, a commitment of the department to its personnel, and a commitment of its personnel to the objectives and requirements of the department.

Priorities and Strategic Directions: 1989-1993

The department places a high priority on reaching a more equitable representation of women, aboriginal peoples, disabled persons and members of visible minority groups within its ranks. In this context, specific plans have been developed to attain this within the next few years. In the area of official languages, the department will continue to ensure the availability of services to the public in both official languages, and to promote the use of both languages in the work environment. In addition, eight other strategic areas of concern to the National Archives are identified as essential priorities for the period under discussion. Criteria for determining which concerns have priority status include such factors as the urgency or timeliness of issues, the departmental necessity to respond to external demands as well as to new and proposed legislation and regulations, the non-discretionary nature of certain activities, and the current and projected availability of resources.

The eight areas of concern are ranked in order of priority and their strategic implications are described in some detail in the pages that follow.

1 Obtaining Adequate Accommodation

Accommodation will be the major focus during this planning period. Recent Government approval for a resolution to our accommodation crisis was welcome news to all those concerned for the safety of Canada's national archival treasures. Now our attention turns to the massive planning efforts needed to define our specialized building requirements, ensure their execution, and manage the relocation of staff and holdings into the new facilities.

Accommodation Crisis

Over the past decade, the National Archives has been gravely concerned about the severe shortage of space, poor working conditions, and dispersion of collections in up to 15 buildings throughout the National Capital Region, all lacking proper environmental controls. Irreparable damage and destruction of documents have already taken place, caused by extreme variations of temperature and relative humidity in storage areas and from a number of incidents involving floods from water mains, leaking pipes and major storms. The entire archival holdings of the National Archives of Canada have been housed in space that threatens, rather than protects, the very safety of

the nation's archival heritage. Moreover, even unsuitable space has been of insufficient supply.

Recent Government Decision

Recognizing the gravity of this situation, the House of Commons Standing Committee on Communications and Culture initiated a study in 1987 which concluded that the "lack of space, dispersed facilities and storage in environmental conditions unsuitable for conservation purposes have serious consequences for the sound operation of the institution and for the protection of our archival heritage".

In presenting its Comprehensive Response to the Committee's Report in 1988, the Government also recognized the seriousness of the National Archives' accommodation problems and recommended both immediate and longer-term actions to rectify the situation. Subsequently, the Government announced the acquisition of an interim storage facility in Renfrew, and the decision to renovate the West Memorial Building to serve as the National Archives headquarters and to construct a new facility in Gatineau for laboratories and the storage of archival collections.

Massive Project Planning Efforts Needed

With this welcome decision, the Archives will now embark on the extensive planning and management efforts required to identify its accommodation specifications, assume its role in project responsibility, carry out interim and final relocations of staff and collections, and ensure all reasonable levels of public service throughout the coming periods of extreme disruption.

Many of our most experienced staff will be diverted to the accommodation project to ensure that our specialized needs are accurately defined and realized, and to ensure the safest relocation of the unique archival holdings. The need for additional resources during this exceptional period, not only for the accommodation project, but also to maintain ongoing operations, is critical.

Inability to Fulfill Our Mandate

The very high priority assigned to resolving the accommodation plight reflects the inherent preservation function in the National Archives' mandate. Without proper facilities, the acquisition and preservation of unique archival collections cannot occur. Over the past few years, several factors have contributed to the severe extent of the problem.

First, given the increasing number of emergency situations arising from inadequate accommodation, a disaster of major proportion would have been inevitable without new facilities. Second, the National Archives has been forced to refuse transfers of records from

government institutions because of a lack of space in both records centres and archival storage facilities. As a result, these institutions were unable to comply with Treasury Board policy directing the management and preservation of government records. Third, with the recent proclamation of the *National Archives of Canada Act*, the Archives was assigned responsibility for the historical records of more than 60 additional government institutions, plus ministerial records. Furthermore, the Archives must have space to handle the additional demands of acquiring historical records of government institutions whose operations have ceased, as well as ministerial records following the 1988 general election. Obtaining suitable accommodation had therefore become the foremost concern of the National Archives in order to enable it to fulfill its mandate and to prevent the loss of valuable records.

Continuous Growth of Holdings

By virtue of its legislated mandate as the nation's archival storehouse, the National Archives relentlessly increases its holdings and the activities fundamental to servicing and preserving them. Although the department continually investigates alternatives that might alleviate to some extent the constant pressure for adequate accommodation for its holdings and operations, growth is intrinsic. The option of reducing storage requirements by substituting microforms for original records is recognized to be a viable alternative only on a very limited scale, and this costly option would not reduce significantly the extent of departmental accommodation needs over the next twenty years. Stricter selection standards for record acquisition may prove a more plausible and effective alternative. However, there is a limit to the volume of records that can be refused entry into the department. Ultimately it must be recognized that this institution exists for the preservation of records; as long as significant records are created, the department must acquire and safeguard them.

2 Implementing Departmental Automation

Long-Range Information Planning

In order to improve productivity within operational and administrative areas, the National Archives of Canada is committed to exploiting information technology and systems whenever feasible. The department's Long-Range Information Plan sets out departmental information and process architectures, requirements and business priorities based on the business model of the institution and its critical success factors. The Long-Range Information Technology and Systems Plan identifies those systems that are strategic to the achievement of the departmental mandate and establishes a plan for automat-

ing them. Four computing environments have been established, each containing systems that handle similar information and processes: Archival Holdings, Government Records, Administrative and Office Support. During the planning period, a number of initiatives of this plan will be undertaken. As the two long-range plans were developed in 1986-1987, work is under way to update them to reflect current conditions and priorities.

Developing Strategic Systems

The period of consolidation and reorientation is drawing to a close as previous initiatives are completed and development of strategic systems continues. The pace of development of the Archival Holdings environment is being influenced primarily by the development of archival description, conservation and acquisition standards, and by the elaboration of public service initiatives following completion of a study on markets and opportunities.

To this end, the decision by the National Archives of Canada to adopt the MARC (Machine Readable Cataloguing) format for the exchange of archival information represents an important milestone in the automation of systems linking archives and their users. This development has been matched by other bodies outside of the department. The National Archives of Canada is working closely with the Bureau of Canadian Archivists in the development of archival descriptive standards.

Integrated Systems for Collections Management

A pilot project will assess the impact of utilizing the MARC format for reporting accessions data. As part of this pilot, work will take place on the development of authorities. Development of systems for the tracking of archival items will be completed. The development of an Archival Holdings system will integrate the accessions, authorities, physical control and possibly some of the materials tracking applications, and allow additional physical, administrative and intellectual description capabilities at various levels of detail (collections, series, files, items). Its standard format will support ready automated access tc serve clients, institutions and internal needs. The application will consist of the components required to provide the capability for direct entry, update and access, and later, those required to migrate data from existing databases. The development of data standards has begun. A data administration position has been established to develop and maintain departmental information resources.

Government Records and Administrative Support Applications

Automation of systems will also continue in the remaining three computing environments. In the government records environment, the main focus of attention will be on automating the processing of the schedules received from other government departments. In the administrative environment, the system used for aiding in the management of financial resources has been replaced, while an automated system to support activities associated with the management of personnel is being developed. Following the selection of a departmental local area networking system, automated systems will be acquired to assist in the conduct of local office functions in the office support environment.

3 Rationalizing Acquisition Practices

The Reality of Accommodation Constraints

The National Archives' first responsibility is to preserve the records of its sponsoring body, the Government of Canada, and ministerial records. While the department also has a mandate to acquire and preserve records of national significance from private sources, it will continue to devote the greater proportion of its existing resources to the acquisition and care of federal government records. Even this approach will be inadequate in light of the magnitude of the National Archives of Canada's new responsibilities toward records of a greater number of government institutions. The severe shortage of archives storage accommodation has necessitated a moratorium on acquisitions from the private sector. The announcement by the Government of an interim solution, in the form of a building in Renfrew, Ontario, will alleviate this problem in the short term. However, further accommodation will have to be found to bridge the gap between that interim solution and the completion of a permanent storage facility.

Implementing a Comprehensive Policy

A comprehensive acquisition policy and precise selection standards are clearly essential to ensure that the department can consistently fulfill its obligations to acquire records of national significance. The results of a 1987 program evaluation of the acquisition function provided direction for the formulation of a National Archives of Canada acquisition policy, as well as for acquisition strategies during the planning period. The department has approved an acquisition policy. Long and short-term strategies will be formulated, and selection criteria developed and implemented, for documents of all media in the public and private sectors.

The National Archives is particularly conscious of the need to define a clear and unique acquisition mandate within the context of other federal collecting institutions such as museums and libraries. In order

to make the most of limited public resources and to target specialized expertise, potential overlaps and duplication cannot occur. The immense task of preserving our heritage requires a responsible application of mandate and coordination with other heritage institutions.

4 Improving the Management of Government Records

Providing leadership in the control of government records, the National Archives strives to facilitate optimum records management in government departments and agencies and to provide cost-effective storage of inactive records. It does this not only so that information can be located quickly and easily but also to ensure the preservation of information having enduring value.

Increased Requirements of the New Legislation

In response to the requirements of the new *National Archives of Canada Act*, the Archives will intensify its efforts toward improving the management of recorded information within government institutions. These efforts will be made in a much larger arena than in previous years, owing to the Archives' new records management responsibility in an additional 60 government institutions. Concurrently, the National Archives of Canada will continue to emphasize within government the importance of sound information management. The Archives will work with the Treasury Board Secretariat in facilitating implementation of a comprehensive policy on the management of government information holdings.

Automated Records

Based on experience acquired over the past two years, the National Archives' Five-Year Plan for the Management and Archiving of Machine Readable Records, will be updated. A planned approach to the establishment of retention and disposition agreements for automated records will continue to be pursued with selected departments. These initiatives are based on project plans, that bring together key players responsible for the identification, retention, conservation and disposition of records in automated information systems.

The applicability of information technology standards to meeting government-wide information exchange requirements and archival acquisition and preservation requirements will continue to be assessed. Functional requirements for the management of information in networked office systems will be developed through the testing of prototype software and participation in the Treasury Board Office Systems Working Group.

Leadership in Training and Information

A new National Archives of Canada training program concerning the management of government records has been initiated and will continue to evolve, during the planning period, within the parameters developed following a professional development needs analysis conducted in 1987. The new program is designed to meet the need to train support personnel, to develop officers and managers, and to provide orientation to senior management in government institutions. The Archives' new responsibility, under the *National Archives of Canada Act*, for ministerial records will be addressed in a video and a guide for Ministers and their staffs. Within the planning period the department will provide information and training on the creation of distinct filing systems aimed at distinguishing records of government institutions, Cabinet documents, ministerial records and personal and political papers.

Government Records in the Regions

There is pressing concern that the National Archives of Canada fulfills its mission with respect to the records of federal government institutions whose offices are located outside the National Capital Region. As a guiding principle, the National Archives has affirmed the following statement: recognizing existing practices, regional government archival records produced in the regions will, in general, remain in the regions under the control of the National Archives.

To date, the Archives has been unable to deal effectively with regional records in terms of their control and cost-effective management, their archival preservation, and their availability to researchers not only at the National Archives of Canada but throughout the country. In recent years the question of archival records in the regions has been explored and a number of approaches to the situation have been considered for implementation as resources become available. The Archives will initiate a modest pilot project during the planning period to determine the value and feasibility of strengthening and complementing the National Archives of Canada's existing regional presence.

5 Developing a Systematic Conservation Program

The National Archives has the responsibility for the systematic preservation of government and selected private records of Canadian significance. It undertakes a conservation function in order to effectively provide for the protection of its holdings and to meet its ongoing public service responsibilities. Conservation is defined as all actions that can be taken to ensure the long-term survival of the physical format and/or informational content of archival records. Conser-

vation consists of "preventive conservation," "conservation treatment," "research" and "care". The complexity of conserving archival records in many media, under constant demands for access, requires that a systematic approach be developed to define realistic goals within resources available.

Implementing a Policy

A 1985-1986 program evaluation study identified the management, policy and planning requirements needed to support the development of a rational conservation program. The planning and implementation of the National Archives of Canada's comprehensive conservation program will continue in accordance with the recommendations of that study. Working within a revised management structure established in July 1988, the department has completed the conservation policy, the roles and responsibilities, and expects the presentation of an Annual and a Long-Range Conservation Plan by the end of 1988-1989. These plans will involve a restructuring of conservation priorities and the commitment of departmental resources to implement the plans.

Conservation Research

Within the Conservation Branch there is a need to study the causes of deterioration, to review conservation treatments and determine the most effective way to ensure the longevity of documents. The need to research treatment applications and to examine and create new or modified processes is important, in order to establish improved methods of conservation. These new methods may reduce the resources needed to conserve the historical documentation and may permit larger numbers of records to be conserved. The establishment of research projects during the planning period will lead to improved quality and more effective conservation processes.

Conservation Training

The National Archives of Canada has an extensive conservation training program for records conservators. It is a supervised, hands-on experience where conservation treatments are performed, allowing novice conservators to expand their skills and knowledge through on-the-job training. Other conservation courses are presented to the archival and library communities to keep them informed of developments in conservation.

Proper Facilities

Prime importance is to be attached to the conservation of archival collections and the safety and health of the conservation staff. A key factor in such conservation is the provision of adequate accommodation having proper environmental conditions. The planning for new

accommodation will incorporate the proper environmentally-conditioned laboratories for staff, and new environmentally-controlled storage of all media used to record the history of Canada. Interim space to house the conservation staff and their laboratories is being sought immediately to ensure that staff have a safe working environment while planning and construction of the permanent facilities continues. The department supports occupational safety and health requirements that ensure the well-being of its staff.

Conservation and Contingency Planning

The department has drafted a document listing archival quality materials to be used in the creation of important government records deemed to have a permanent value. The department will be preparing guidelines on the use of archival quality materials in the creation of such government records. It is expected that a form of agreement will be obtained to ensure that all future records deemed to have permanent value will be created within the criteria established for the creation of this type of document.

The National Archives of Canada has established the preliminary stage of its disaster contingency plan, including an on-call system whereby archivists and conservators provide initial response in the event of an emergency. Disaster action teams have been set up to recover records affected by disasters.

6 Increasing Public Access and Awareness

The National Archives of Canada facilitates historical research by providing documentation relating to Canada's past. Advice, assistance and information are offered to those individuals, groups and organizations who are interested in this institution and its holdings, services and activities. As well as responding to its clients' expressed needs, the National Archives of Canada also endeavours to stimulate public awareness of the department's essential role in the preservation of our heritage and in the enhancement of our national identity.

Program Delivery and Decentralized Access

The department's relations with the public will continue to be given specific focus in the coming years. As the custodian of a national treasure which should be better-known, the National Archives will continue to address the challenge of making Canadians more aware of their archival heritage. A particular concern is that the Archives reach the large portion of the population that has not had an opportunity to experience the richness of national archival records or to use the services of the National Archives. Over the planning period policies for the delivery of public programs should help to focus these

activities into a coordinated, efficient and consistent activity. Strategies are being developed for decentralized access to National Archives holdings and services. These will include initiatives for increasing the ability of users to conduct research while remaining in their own communities.

Developing a Dialogue with Our Users

Increased public appreciation and understanding of the contributions that archives make in society are important elements in the survival and well-being of archival institutions. So also is the responsiveness of archives to public needs and expectations. Effective communication is a key element in this relationship. The National Archives intends to enhance its dialogue with its specialist and general publics. Existing feedback mechanisms and the process of consulting with users groups will be enhanced through such bodies as the National Archives of Canada Advisory Board. It is hoped that this will increase public awareness, provide the means of testing the value of what the institution does, and assist in determining what might be done.

7 Developing the Canadian Archival System

The department will continue to play an active role within the archival community. The nature and extent of that role, however, will require ongoing assessment in order to ensure equitable distribution and sound management of the resources likely to be available. Support and assistance activities will have to be selected and carried out with care.

A Cooperative Approach

Over the years the National Archives, as a senior participant in the archival community, has offered services to the country's other archival institutions and to members of the archival and records management professions in the form of advice, training, publications, coordination of group projects, and participation in professional associations. During the planning period the National Archives of Canada will continue to offer its assistance to the archival community in those areas of greatest importance to the development of a Canadian archival system encompassing a cooperative approach in preserving and making accessible the documentary heritage of Canada. Encouragement and support will be offered as resources permit to forge a Canadian network of archives and archival services. In doing this, the National Archives will consult and seek the advice of the Canadian Council of Archives. It will also strive to ensure that its

own holdings, operations and services contribute to and provide a vital link within a Canadian archival system.

8 Furthering International Cooperation

International Council on Archives Congress, 1992

The National Archives of Canada's role in the international archival community will be particularly significant in the upcoming years. With Canada hosting the XIIth Congress of the International Council on Archives in 1992, the National Archives and other Canadian archival institutions will be major participants. This will be the first time the ICA is meeting in Canada, and is expected to be one of the most prestigious events in the history of the Canadian archival community. It will bring together in Montreal over 2,200 archivists and directors of national archival institutions from over 125 countries, as well as delegates to the annual conference of the Society of American Archivists which will be meeting concurrently in Montreal. Although this will require significant effort and resources as the preparations for the 1992 Congress accelerate, it will provide a unique opportunity for Canadian archivists to share their experiences with their international colleagues.

The National Archives of Canada is also the sponsor of eight events associated with the International Council on Archives scheduled between 1988 and 1992. A Conservation Colloquium and a meeting of experts on descriptive standards held in 1988, will be followed by a Committee and Colloquium on current records, a Committee and Colloquium on audio-visual archives, and a Committee and Colloquium on professional training.

Participation in the International Arena

Ongoing involvement in archival affairs at the international level will continue to be guided by a concern for economy and effectiveness. In 1987, the National Archives reviewed its international activities and established a monitoring system to identify and track resources expended in this area. International activities will generally have to support departmental objectives and goals. Staff participation in committee work and in preparation of studies will be encouraged in a manner appropriate to Canada's place in the international community and that of the National Archives among similar archival institutions. Visits by foreign archivists and records managers, and participation in formal departmental training sessions, will be encouraged as resources permit.

In 1987, the National Archives of Canada and the Main Archival Administration of the Council of Ministers of the U.S.S.R. signed a letter of agreement covering a number of reciprocal archival activities

to be carried out by the two institutions. As part of this agreement, Canada's National Archivist and Assistant National Archivist visited several archives in the Soviet Union in 1988. Discussions during that visit have resulted in specific decisions between the U.S.S.R. and the Canada on cooperative initiatives to be undertaken. In the first phase of this agreement, a Canadian archivist from the National Archives will begin the process of inventorying documents and listing material in Soviet archives of interest to Canadian researchers. Arrangements for the eventual copying and transfer of these copies to Canada will follow. The U.S.S.R. may also begin a similar process in Canada. Other initiatives already begun under this agreement include the exchange of publications, particularly of archival literature.

VI Conclusion

Current operations and the anticipated factors mentioned in this document affect the approaches that the National Archives of Canada intends to take over the next few years to achieve its objectives. Much of what has worked successfully in the past will continue to form the basis of departmental planning and activity, but other factors will also shape future decisions and action.

The National Archives of Canada has always been and will essentially remain a service institution. The element of service is central to all operations. Safeguarding the rich treasures of our archival heritage, facilitating records management within the Government of Canada, supporting and assisting the archival community, meeting public demands for access to and use of our holdings, and fulfilling our administrative responsibilities are predicated upon the necessity of providing services to our sponsors and clients.

The challenge that the department faces is to provide reasonable quality service in an appropriate balance of legitimate but competing and complex interests. Faced with limited resources and a multitude of demands, the department will continue to make difficult decisions on priorities. Appropriate policies, plans and operations must be in place to ensure that the National Archives of Canada achieves optimum success in satisfying those it serves, and those to whom it is ultimately accountable.

Increased productivity will be the key to the effective delivery of services. Accountable stewardship of the trust and resources given to the department is expected. It is hoped that responsible management of our most important resource — departmental staff — along with efficient and economical use of our financial and material resources, and the timely and appropriate adoption of new technology, will provide the mechanisms for achieving success.

Monitoring reports will keep senior management informed of progress being made toward the achievement of the expected results. This document will be reviewed and updated periodically as warranted by changing circumstances.

Orientations stratégiques 1989–1993

Canada

Orientations stratégiques des Archives nationales du Canada 1989 - 1993

Couverture

(haut) Le général de division John Philip Bainbrigge (Britannique, 1817-1881), « La fabrication du sucre d'érable dans le Bas-Canada », v. 1837. Aquarelle (détail). Acquise grâce à une subvention spéciale de la Ministre des Communications en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. (C-131921)

(bas, gauche) Richard Finnie, Lucy et Bill Storr prennent un moment de repos pendant un voyage en traîneau sur la glace au golfe du Couronnement (T. N.-O.), en mai 1931 (détail). Photo de Richard Finnie (fonds Richard Sterling Finnie). (PA-164894)

(bas, droite) Magnétothèque à environnement contrôlé.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

Table des matières

Avant-propos v

I Contexte 1

II Fondement de la planification stratégique 3

Politiques et stratégies du gouvernement fédéral 3
Relations internationales et interinstitutionnelles 3
Attitudes et attentes du public 4
Attentes du gouvernement en matière de services 5
Changements technologiques 7

III Principes de fonctionnement 9

IV Valeurs fondamentales 11

V Conjoncture, priorités et orientations stratégiques, 1989-1993 13

Conjoncture 13

Priorités et orientations stratégiques, 1989-1993 15
1 Obtention de locaux adéquats 15
Crise des locaux 16
Décision récente du gouvernement 16
Un travail de planification considérable 16
Impossibilité de respecter notre mandat 17
Croissance continue des fonds 17

2 Automatisation des Archives nationales 18
Plan d'information à long terme 18
Élaboration de systèmes stratégiques 18
Systèmes intégrés de gestion des fonds 19
Documents gouvernementaux et soutien administratif 19

3 Rationalisation des pratiques d'acquisition 19
Le manque d'espace : une triste réalité 19
Mise en place d'une politique globale 20

4 Amélioration de la gestion des documents gouvernementaux 20
Exigences supplémentaires imposées par la nouvelle loi 21
Documents automatisés 21
Formation et information 21
Documents gouvernementaux dans les régions 22

5 Mise sur pied d'un programme systématique de conservation 22
Mise en place d'une politique 22
Recherche en matière de conservation 23
Formation dans le domaine de la conservation 23
Des installations convenables 23
Conservation et planification d'urgence 24

6 Meilleure sensibilisation du public et accès plus facile aux fonds 24
Réalisation des programmes et accès décentralisé 24
Dialogue avec les usagers 25

7 Mise sur pied d'un système canadien des archives 25
La coopération 25

8 Développement de la coopération internationale 26
Congrès du Conseil international des archives (1992) 26
Rôle sur la scène internationale 26

VI Conclusion 29

Avant-propos

Les Archives nationales du Canada ont pour mission de préserver le patrimoine archivistique canadien. La *Loi sur les Archives nationales du Canada*, promulguée en 1987, a confirmé cette mission et confère aux Archives une assise solide pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités. Cette loi, qui constituait notre principal objectif stratégique depuis plusieurs années, a remplacé la *Loi sur les Archives publiques* de 1912 qui était devenue désuète compte tenu de la complexité croissante de l'appareil gouvernemental et de l'évolution technologique.

C'est avec fierté et détermination que nous acceptons les défis que l'avenir nous réserve et la lourde responsabilité qui nous est confiée : les documents dont nous avons la garde sont la mémoire même de l'histoire de notre pays, la pierre angulaire de notre nation et le témoignage précieux de notre culture.

Les Archives nationales s'adaptent continuellement au contexte actuel, aux ressources disponibles, à la nature des documents qu'elles conservent et aux besoins de leurs clients. Au fil des ans, elles ont acquis une capacité de gestion et une expérience professionnelle solides. Elles ont développé une compétence notable dans les domaines de la garde des documents et des services, et ces compétences sont devenues des valeurs essentielles pour l'institution. L'appui que nos clients nous manifestent nous est particulièrement précieux : le dialogue permanent qui s'est établi avec eux nous aide à comprendre les besoins de nos utilisateurs et à les sensibiliser au contexte dans lequel nous travaillons.

Cette année marque la création du Comité consultatif des Archives nationales, qui comprendra des personnes reconnues pour leur expérience en archivistique et les dirigeants de deux organismes culturels fédéraux. Je suis heureux que notre institution puisse compter sur les conseils de ces personnes pour s'acquitter de la tâche qui lui est confiée par la loi, et je me réjouis d'avance de ce qu'elles contribueront de façon significative au bon fonctionnement des Archives nationales du Canada.

Les Archives nationales ont un processus de planification stratégique depuis sept ans. Au cours des premières séances annuelles de planification, elles ont mis à jour l'énoncé de leur mission, recensé leurs préoccupations majeures et établi leurs priorités et les

stratégies correspondantes. Ce processus a été accompagné par la publication annuelle d'un document d'orientations stratégiques qui constitue un résumé des décisions et un projet de cadre quinquennal d'action. Cet automne, mes collègues de la haute direction et moi-même avons révisé les priorités établies au cours des années passées, et nous avons examiné les incidences de la situation actuelle. Nous avons pris un certain nombre de décisions au sujet des stratégies et des priorités des Archives nationales, ainsi que des moyens les plus appropriés de réaliser ces priorités.

Le document *Orientations stratégiques des Archives nationales du Canada 1989-1993* rend compte de ces décisions. Les activités des Archives n'y sont pas traitées dans leur totalité : en fait, environ quatre-vingts pour cent de nos ressources sont consacrées aux opérations courantes. Les vingt autres pour cent sont destinées aux questions dont l'institution devra s'occuper de façon particulière au cours des cinq prochaines années. Il est urgent notamment de résoudre les problèmes de locaux qui menacent nos fonds depuis tant d'années. L'inquiétude manifestée par le gouvernement à ce sujet nous a apporté un réconfort apprécié, alors que nous nous efforçons d'enrichir nos fonds et de protéger les documents existants.

J'envisage les cinq prochaines années avec optimisme. Bien que nous ayons des défis importants à relever, nous avons le bonheur de pouvoir compter sur un personnel dont l'expérience, le dévouement et la capacité d'innover nous autorisent à voir l'avenir avec beaucoup de confiance.

Jean-Pierre Wallot,
Archiviste national du Canada.

Novembre 1988

I Contexte

Les Archives nationales du Canada ont pour mission de préserver la mémoire collective du pays et du gouvernement canadien. À cette fin, elles s'efforcent d'acquérir et de conserver des documents privés et publics d'importance nationale, et d'en favoriser l'accès. Elles sont dépositaire permanent des documents ministériels et des documents des institutions fédérales. Elles appuient les milieux des archives et de la gestion des documents.

L'administration centrale et les principales activités des Archives nationales s'effectuent dans la Région de la capitale nationale. Les Archives comptent aussi des centres de documents à Halifax, Montréal, Québec, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver, un entrepôt temporaire à Renfrew et un dépôt d'archives essentielles à l'extérieur de la Région de la capitale nationale. Elles possèdent aussi des bureaux à Londres et à Paris.

Depuis 1872, les Archives nationales préservent des documents d'archives tels que manuscrits, documents de l'administration fédérale, cartes et plans, photographies, documents audio-visuels, documents ordinolingues et pièces iconographiques, qu'elles mettent à la disposition des chercheurs. Durant cette période, elles ont assumé le rôle d'institution culturelle nationale responsable des documents d'archives enregistrés sur divers supports, d'agent administratif du gouvernement fédéral dispensant des services consultatifs et opérationnels en gestion des documents, et de chef de file, à l'échelle nationale et internationale, dans le domaine des archives et de la gestion des documents.

Depuis plus d'un siècle, les Archives nationales préservent la mémoire collective de la population canadienne. Grâce à des dons d'organismes et de particuliers du secteur privé, elles ont acquis des documents importants ayant trait à l'essor du pays. Ces documents constituent, avec les archives du gouvernement fédéral, une riche source de renseignements qui a servi à produire des livres, des films, des émissions de radio et de télévision et des histoires d'intérêt local, et dans laquelle puisent des universitaires, des représentants des médias et des gouvernements, des généalogistes, des commissions royales d'enquête et le grand public.

Les Archives nationales servent le gouvernement en favorisant de saines pratiques de gestion des documents et en préservant les docu-

ments de l'administration fédérale qui ont une valeur permanente. La bonne gestion des documents facilite la prise de décisions et l'administration des programmes gouvernementaux, notamment l'application des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, en permettant de localiser l'information facilement et rapidement. Les Archives s'occupent aussi de sélectionner et de préserver les documents ayant une valeur durable, dans l'intérêt du gouvernement et des chercheurs.

Le rôle des Archives nationales au sein de la communauté des archives et de la gestion des documents, au Canada et dans le monde, a évolué au cours des années. Les Archives ont été appelées à offrir leur aide à d'autres dépôts sous diverses formes : échange de copies microfilmées de documents d'archives, partage des connaissances, préparation et présentation de cours, participation pertinente à des entreprises et à des objectifs communs.

Le problème le plus aigu a été le manque de locaux adéquats pour loger le personnel et pour entreposer les fonds historiques qu'elles amassent depuis plus d'un siècle. Malgré une valeur monétaire de plusieurs milliards de dollars, sans compter leur valeur historique inestimable, ces fonds sont conservés dans des immeubles qui offrent peu de sécurité, où ils se détériorent continuellement sous l'action de fuites d'eau et en raison de conditions ambiantes déplorables. De plus, on gaspille un temps précieux à déplacer le personnel et les documents d'archives entre un trop grand nombre de lieux d'entreposage, et à répondre aux situations d'urgence provoquées par le mauvais état des installations. Mais, le gouvernement ayant décidé récemment d'acquérir un entrepôt provisoire offrant des conditions de conservation appropriées, de construire un entrepôt permanent à Gatineau et de rénover l'Édifice commémoratif de l'ouest à Ottawa pour en faire le nouveau siège de l'administration centrale, nos efforts s'orienteront désormais vers la planification et l'exécution de ces projets d'hébergement plus que nécessaires.

II Fondement de la planification stratégique

Les orientations stratégiques à moyen terme des Archives nationales sont fondées sur leur mandat et leur mission. Elles tiennent compte également d'hypothèses de planification concernant l'évolution des contextes départemental, gouvernemental, national et international au cours des cinq prochaines années. Les fondements de la planification stratégique sont les suivants :

Politiques et stratégies du gouvernement fédéral

Les compressions budgétaires annoncées en 1985 pour l'ensemble du gouvernement continuent d'influer sur nos travaux de planification et nous ont obligés à interrompre certaines de nos activités. Cependant, les crédits budgétaires additionnels votés en 1986 et 1987 ont permis aux Archives nationales d'améliorer certains services en ce qui concerne, par exemple, l'accès aux documents et la sensibilisation du public, et de commencer à mettre en place un plan d'action pour répondre à l'augmentation importante des responsabilités qui nous sont dévolues aux termes de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*. La politique fédérale de récupération des coûts continuera de se faire sentir chez les clients des Archives nationales, lesquels seront de plus en plus tenus de payer certains services spéciaux. Les efforts déployés en vue d'améliorer le rendement et l'efficacité de l'institution ainsi que la façon dont elle rend compte au Parlement et au public demeureront au premier plan des activités de planification et d'exploitation. Dans ce contexte, les Archives nationales ont préparé un nouveau cadre de planification opérationnelle et participeront au projet du gouvernement concernant l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels.

Relations internationales et interinstitutionnelles

Le congrès de 1988 du Conseil international des archives, qui s'est tenu à Paris, a permis de rappeler la nécessité d'une coopération internationale pour résoudre les problèmes qui se posent aux archives. Reconnues comme l'un des principaux établissements d'archives au monde, les Archives nationales seront appelées à partager leur expérience et leurs connaissances. On mettra davantage l'accent sur l'élaboration de normes internationales et sur les conseils dont auront besoin les nouveaux établissements qui se créeront dans le monde entier. En 1992, le congrès du Conseil international des archives se

tiendra pour la première fois au Canada. Les Archives nationales sont fières d'œuvrer avec l'ensemble de la communauté archivistique canadienne pour que cet événement prestigieux nous donne l'occasion de montrer aux archivistes de tous les pays le succès remporté par notre système national d'archives et de jeter les bases d'une coopération internationale réelle.

À moyen terme, les organismes culturels et archivistiques du Canada préciseront et intensifieront leurs échanges. Les Archives devront définir la nature des relations consultatives et professionnelles qu'elles auront avec la communauté culturelle et archivistique. On est en train de clarifier certains points concernant la répartition des compétences afin d'éviter les doubles emplois et d'obtenir un rendement maximal des ressources publiques.

Attitudes et attentes du public

La population continue de faire pression pour que la Fonction publique agisse de façon plus responsable et qu'elle soit plus pertinente. Le public souhaite aussi participer davantage au processus décisionnel et avoir plus facilement accès à l'information, tout en ayant la garantie que les droits individuels seront protégés. Témoignent de cette attente les nombreux mémoires qui ont été présentés à divers comités parlementaires chargés d'examiner des questions telles que l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et, plus récemment, de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*. Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes continueront d'apporter leur soutien aux mesures de protection du patrimoine.

Les installations, les services et les documents des Archives nationales continueront d'être beaucoup utilisés. Les chercheurs s'attendront encore à recevoir d'excellents services. Ceux qui ne peuvent se rendre sur place souhaiteront que les services et les documents leur soient plus facilement accessibles. La composition du groupe des chercheurs continuera d'évoluer : aux usagers habituels tels que les universitaires, écrivains, éditeurs, producteurs de documents audio-visuels et généalogistes s'ajouteront d'autres personnes désireuses de se servir des documents d'archives. Chaque groupe d'usagers s'attendra à ce que les Archives conservent et mettent à sa disposition un plus grand nombre de documents ayant trait à son domaine de recherche. À mesure qu'avancera la préparation des nouveaux locaux, les Archives nationales auront à relever un défi exceptionnel, à savoir assurer un service au public malgré les perturbations occasionnées par les préparatifs de déménagement et par le

temps qu'il faudra consacrer à l'organisation des activités de réinstallation.

En plus d'exiger des services adéquats et économiques de la part des organismes qui sont financés à même ses deniers, le grand public s'attendra à ce que le patrimoine confié à ces établissements soit bien conservé. La hausse du niveau général d'instruction, l'intérêt que suscite le patrimoine et l'augmentation des heures de loisir forceront les institutions culturelles à ajuster leurs programmes pour offrir au public un plus grand éventail de documents patrimoniaux.

Les archivistes et les personnes qui s'intéressent aux questions archivistiques forment désormais une communauté reconnue qui exprime publiquement ses préoccupations et défend ses intérêts par le biais d'associations locales, régionales et nationales, de conseils et de conférences. Cette situation se maintiendra, ce qui influencera les décideurs et favorisera une participation accrue à des projets profitant aux archives et à leurs utilisateurs. Mais, en échange de son soutien, cette communauté voudra que les institutions d'archives tiennent compte de ses préoccupations. Ce sera alors à ces dernières de réagir et de favoriser une telle collaboration sans toutefois négliger leurs propres responsabilités.

Les Archives nationales doivent s'attendre à continuer de jouer un rôle important au sein de la communauté archivistique. D'autres établissements d'archives compteront profiter davantage de leur aide, de leurs conseils et de leurs ressources. De leur côté, les Archives nationales définiront leur rôle de façon plus précise et poursuivront la mise sur pied de leur programme d'aide. Le Conseil canadien des archives continuera de se réunir afin de définir et d'exprimer les besoins des archives au sein du Système canadien des archives.

Attentes du gouvernement en matière de services

Les Archives nationales sont principalement chargées de conserver les documents du gouvernement canadien et, pour cela, de soutenir un véritable programme de gestion de l'information. C'est ce qu'elles font tout au long du cycle de vie des documents produits dans les diverses institutions fédérales, depuis leur création jusqu'à leur élimination ou leur conservation permanente, en passant par leur utilisation et leur entretien. Il leur incombe ensuite de mettre ces archives à la disposition des institutions et des fonctionnaires fédéraux, à des fins de gestion et de recherche.

Les questions concernant la sécurité, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels entraînent de nouvelles responsabilités importantes. Les Archives doivent permettre la

consultation de leurs dossiers opérationnels et de ceux des employés civils et militaires, ainsi que des documents gouvernementaux historiques, tout en respectant les lois en vigueur. La politique adoptée récemment par le gouvernement en matière de sécurité assigne aux Archives nationales un rôle particulier dans le domaine de la déclassification et du déclassement des documents du gouvernement qui se trouvent aux Archives.

La *Loi sur les Archives nationales du Canada* établit clairement le triple rôle des Archives nationales en matière de gestion des documents, de conservation des documents historiques et d'assistance à la communauté archivistique. Elle délimite les responsabilités de l'institution envers d'autres établissements d'archives et d'autres institutions fédérales. L'application de cette loi nécessitera la participation constante des Archives nationales, surtout à l'égard de la soixantaine d'institutions fédérales qui ne recevaient pas auparavant de services d'archives ou de gestion des documents.

La gestion de l'information au sein de l'administration fédérale s'ouvre sur de nouveaux horizons, surtout depuis la promulgation de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*. Ces dernières années, les directives et lignes directrices du *Manuel de la politique administrative* du Conseil du Trésor ont donné lieu à la création, aux Archives nationales, d'un dispositif d'évaluation qui permet de contrôler l'état de la gestion des documents dans les ministères et organismes fédéraux. Les progrès techniques permettent d'adapter les principes et les pratiques de gestion de l'information aux besoins modernes, notamment par l'utilisation de systèmes automatisés de gestion des documents. Aux premiers rangs de nos préoccupations demeurera la nécessité de gérer les documents informatiques selon une méthode qui permettra à la fois de satisfaire aux besoins des ministères et de conserver les données qui revêtent une importance archivistique.

En tant que fournisseur attitré de services d'archives, les Archives continueront de se soucier du patrimoine canadien. Dans la mesure du possible, elles participeront à la formulation des politiques fédérales relatives au patrimoine et elles modifieront leurs activités de manière à favoriser la réalisation de ces politiques. Les Archives encourageront aussi une collaboration plus étroite avec les ministères et organismes fédéraux.

Les attentes et les exigences des organismes centraux de contrôle et de services communs continueront à peser lourdement. Le Conseil du Trésor a élaboré de nouveaux mécanismes administratifs et de nouvelles politiques qui auront des répercussions sur les Archives na-

tionales. D'autres organismes centraux comme le Bureau du Contrôleur général, la Commission de la Fonction publique et les ministères des Travaux publics et des Approvisionnements et Services entreprendront des changements du même ordre. En outre, les Archives nationales seront constamment soumises à une surveillance minutieuse de la part de comités parlementaires, et elles devront leur rendre compte avec précision de leurs activités et des services qu'elles fournissent en matière de gestion de documents et d'archives.

Changements technologiques

L'une des conséquences les plus importantes des changements technologiques récents est l'accroissement du volume de l'information produite par le gouvernement et le secteur privé. Cette information est enregistrée sur divers nouveaux supports tels que les disques optiques ou magnétiques, les bandes et les films, sans parler du classique support de papier. Simultanément, les progrès technologiques permettent d'emmagasiner des quantités d'information toujours plus grandes sur des supports de plus en plus petits.

La surabondance d'information représente un important défi pour les archives. Il devient difficile de choisir quels documents doivent être conservés pour une longue durée. En outre, chaque nouveau type de support occasionne de nouvelles tâches. Ce sont les documents enregistrés sur support automatisé, comme les archives ordinolingues, qui posent le plus de problèmes. Alors que de nouveaux documents sont créés, d'autres sont détruits, effacés ou réécrits avant même qu'un archiviste ait eu conscience de leur existence. La variété des supports et la réduction des formats compliquent l'accès à ces documents dans les établissements d'archives. Le traitement, l'entreposage et le répertoriage sont des activités de plus en plus complexes qui requièrent des compétences et des techniques spéciales. En outre, plus les documents d'archives sont abondants et plus les demandes de consultation et d'utilisation augmentent. Les nouvelles techniques aideront les établissements d'archives à satisfaire à ces demandes, mais ceux-ci dépendront aussi davantage des systèmes automatisés pour contrôler et localiser l'information, ainsi que des nouveaux supports pour la présenter, la diffuser et la transmettre.

L'automatisation et les techniques de communication influeront également sur le travail de bureau et sur l'administration des Archives nationales avec la mise en place d'un nouveau matériel et de nouvelles méthodes de gestion. Ces derniers devraient aussi aider les Archives à produire les renseignements complexes dont ont besoin les organismes centraux et le gouvernement.

III Principes de fonctionnement

Les principes qui guident le fonctionnement des Archives nationales répondent à trois objectifs : assumer la fonction d'institution culturelle nationale responsable des documents d'archives, agir à titre d'agent administratif du gouvernement du Canada chargé de faciliter la bonne gestion de ses documents, et jouer un rôle de premier plan dans la défense et la promotion de techniques de gestion et de procédés archivistiques. Parmi ces nombreux principes, explicites et implicites, voici quels sont ceux qui pèsent le plus sur l'établissement des orientations stratégiques des Archives :

a) Les documents conservés par les Archives nationales doivent constituer une source de renseignements sur les activités du gouvernement du Canada et l'évolution du pays sous tous ses aspects, quel qu'en soit le support, depuis les manuscrits et les cartes, jusqu'aux bandes vidéo et aux bandes pour ordinateur.

b) Les documents doivent être acquis suivant des critères de sélection précis et de façon à garantir un bon équilibre entre les secteurs public et privé.

c) Les Archives nationales doivent toujours se préoccuper de préserver l'information et de sauvegarder leurs fonds lorsqu'elles prennent des décisions relatives à l'utilisation des documents.

d) Il importe que les documents du gouvernement soient bien gérés pendant toute leur durée de vie, depuis leur création jusqu'à leur élimination ou à leur conservation permanente aux Archives. C'est ce à quoi s'attachent les Archives pour contribuer à l'efficacité du gouvernement et répondre aux besoins culturels.

e) En tant qu'établissement public, les Archives nationales dispensent aux Canadiens et aux Canadiennes des services de nature et d'importance variables. Pour en établir l'importance, elles doivent tenir compte des besoins du public, de leur rendement passé, des changements survenus dans les services offerts au public par d'autres établissements d'archives canadiens ou étrangers, et de la disponibilité des ressources.

f) Les Archives nationales ont à jouer un rôle de premier plan à l'échelle nationale, qui consiste à promouvoir des principes et des pratiques efficaces en matière d'archives et de gestion des documents, de façon à garantir la sauvegarde du patrimoine ar-

chivistique. Sur la scène internationale, les Archives favorisent les échanges entre archivistes et gestionnaires de documents par l'intermédiaire d'associations internationales, elles partagent avec d'autres pays l'information et le savoir-faire qu'elles possèdent et elles collaborent avec d'autres organismes et spécialistes à la gestion efficace des documents et à la préservation du patrimoine archivistique de l'humanité.

g) Pour la planification et la réalisation de leurs politiques et de leurs projets, les Archives nationales cherchent à obtenir la collaboration et les conseils d'autres établissements d'archives canadiens et des associations professionnelles connexes. Elles incitent également le public à participer aux décisions prises à propos des archives.

h) À titre d'archives nationales et en tant qu'organisme fédéral ayant des obligations dans le cadre fédéral-provincial, les Archives nationales doivent continuer de montrer la voie à la communauté archivistique.

i) Les Archives nationales soutiendront financièrement le Conseil canadien des archives, qui sera consulté et appelé à donner son avis. On attend d'autres organismes fédéraux et d'autres groupes du secteur des archives qu'ils apportent aussi leur contribution.

j) Les Archives nationales doivent s'assurer que les ressources qu'elles utilisent pour répondre aux exigences opérationnelles et administratives sont gérées de façon efficace, efficiente et économique.

IV Valeurs fondamentales

L'an passé, les Archives nationales ont entrepris de définir les valeurs qui président à l'exécution de leurs tâches. L'énoncé de principes qui suit est le résultat de ce travail. Il sera la base de discussions ultérieures avec les employés et pourra faire l'objet de modifications.

Préambule

Toute société reconnaît l'existence de valeurs fondamentales qu'il faut posséder pour parvenir à une qualité de vie adéquate et la maintenir. La nature et l'importance relative de ces valeurs peuvent changer d'une société à l'autre, et même d'une époque à l'autre, au sein d'une société donnée. Cependant, la plupart des êtres humains reconnaissent que la bonté, la vérité, la justice, la beauté, la compassion et l'intégrité sont des valeurs essentielles à la vie en société. Il existe aussi des valeurs moins générales, qui prennent naissance à l'intérieur d'un organisme et qui finissent par être reconnues comme des forces qui agissent sur le mode de fonctionnement des composantes de cet organisme.

Énoncé des valeurs fondamentales

Aux Archives nationales du Canada,

- nous valorisons les documents historiques dont nous avons la garde. Ils sont une composante essentielle du patrimoine documentaire de notre pays, ils forment le fondement de notre mémoire collective et ils sont une attestation durable des droits individuels;
- nous valorisons notre mission, qui est de servir le peuple et le gouvernement du Canada et qui consiste à identifier, conserver et rendre accessibles les documents historiques dont le pays a un si grand besoin pour bien connaître son identité;
- nous valorisons l'excellence et nous nous efforçons de la reconnaître et de la récompenser;
- nous valorisons l'élément humain de notre organisation et reconnaissons les connaissances, les compétences et le dévouement de nos collègues. Nous apprécions leur sentiment d'appartenance et la fierté qu'ils tirent de leur travail. Tant comme groupe engagé dans une œuvre collective que comme

individus s'efforçant de s'améliorer constamment, ils manifestent des qualités aussi essentielles que l'initiative, la créativité, la souplesse, la capacité d'innover et l'ardeur au travail, toutes indispensables au succès de nos efforts dans un monde où les choses évoluent rapidement et où les ressources se font rares.

V Conjoncture, priorités et orientations stratégiques, 1989-1993

Conjoncture

Le personnel est la ressource la plus précieuse des Archives nationales. Celles-ci pourront maintenir et accroître le moral et la productivité de leurs employés grâce à des programmes efficaces de gestion des ressources humaines appliqués dans un climat de collaboration, de dévouement et de communication. Les Archives appuient sans réserve le programme d'équité en matière d'emploi du gouvernement fédéral. Au cours de la période de planification, elles viseront à ce que la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles soit plus conforme à la place qu'ils occupent dans la population active canadienne. Elles veilleront de près à s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne les langues officielles lorsque des services sont assurés au public et elles s'efforceront de créer un milieu de travail propice à l'emploi effectif des deux langues officielles.

L'institution tiendra compte des répercussions des changements technologiques et organisationnels sur les emplois et sur les employés. Les programmes de formation dans les secteurs opérationnel et administratif se poursuivront. L'évolution des techniques et des systèmes d'information nécessitera l'élaboration de politiques et de pratiques de formation adéquates. Pour stimuler la mobilité d'emploi et l'évolution de carrière de son personnel, les Archives adopteront des mesures spéciales comme, par exemple, un programme d'affectations et un système efficace de mutations latérales. Pour favoriser l'équité professionnelle, elles mettront l'accent sur les programmes spéciaux de formation et de perfectionnement destinés aux membres des groupes cibles qui possèdent des aptitudes pour progresser dans leur carrière. La santé et la sécurité au travail sont aussi des points importants à considérer et les Archives veilleront à toujours inscrire dans leurs activités des mesures efficaces de protection de la santé et de la sécurité professionnelles. Elles engageront les ressources nécessaires pour s'assurer que leur personnel est productif, qu'il possède les compétences nécessaires et qu'il est convenablement réparti.

Les compressions budgétaires des dernières années ont eu des répercussions sur tous les ministères et organismes. On attend des

gestionnaires de la Fonction publique qu'ils travaillent plus efficacement en administrant mieux des ressources réduites. Dans ce contexte, les Archives nationales ont dû dresser, en 1985, un plan visant à diminuer leurs effectifs de 8,8 pour 100 en cinq ans. Il y a déjà eu des réductions et il continuera d'y en avoir dans les domaines liés de moins près au mandat des Archives nationales ou dans lesquels le travail peut être accompli ailleurs. On recourt et on recourra le plus possible à l'attrition. Malgré la réduction des effectifs, le personnel des Archives a continué de faire preuve d'une productivité et d'un moral excellents.

La haute direction des Archives nationales est consciente des difficultés que ces plans causent aux employés. Elle sait aussi que le manque d'information crée de l'incertitude et des inquiétudes. C'est pourquoi elle poursuivra ses efforts afin de communiquer ses décisions et ses intentions de la façon appropriée et au moment opportun. Les gestionnaires feront appel aux mutations internes pour combler les postes vacants et pour s'assurer que les employés excédentaires sont dirigés vers des postes susceptibles de leur convenir. Les politiques de réaménagement de l'effectif continueront d'être appliquées, ce qui devrait permettre de maintenir un taux très élevé de réaffectation des employés touchés.

L'accroissement significatif des responsabilités de l'institution aux termes de la *Loi sur les Archives nationales du Canada* aura des répercussions profondes sur sa charge de travail et sur ses opérations. Le plan prévu pour assurer une mise en œuvre progressive de la Loi s'appuie sur une augmentation modeste de nos ressources. Ces ressources sont consacrées à la préparation des calendriers de conservation des documents des ministères et des documents ministériels pour les années 1988-1989 et 1989-1990. Par la suite, on s'occupera de l'acquisition, de la description et du contrôle des documents, du service au public et de la conservation. Les Archives nationales font face à ce surcroît de responsabilités à un moment de perturbations extrêmes dues au réaménagement des locaux. La nécessité d'affecter temporairement certaines ressources à ces projets de réaménagement créera fort probablement des tensions très fortes.

Les Archives doivent continuer d'accorder une attention soutenue à leur organisation interne pour s'assurer qu'elle reste adaptée à des responsabilités et des exigences en constante évolution, que les ressources existantes sont employées de façon optimale et que les domaines de compétence sont clairement définis. En conséquence, les Archives ont réaménagé certaines de leurs ressources en fonction de leurs priorités, ce qui pourrait se répéter tout au long de la période

de planification. Ces mesures aideront les Archives nationales du Canada à réaliser leurs objectifs les plus pressants.

La réalisation de ces objectifs nécessitera une planification efficace des ressources humaines, une bonne communication entre les employés, un ferme engagement de l'institution envers son personnel et un réel dévouement du personnel envers les objectifs et les besoins de l'institution.

Priorités et orientations stratégiques, 1989-1993

Les Archives accordent la plus grande importance à ce que les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles soient représentés de façon plus équitable au sein de l'effectif. Elles ont donc élaboré des plans précis afin d'atteindre cet objectif au cours des prochaines années. En ce qui concerne les langues officielles, elles continueront de voir à ce que les services fournis au public soient assurés dans les deux langues et à promouvoir l'emploi des deux langues dans les lieux de travail. Elles ont aussi défini huit autres secteurs d'intérêt prioritaires pour la période à l'étude. Au nombre des critères utilisés pour établir ces priorités, citons l'urgence ou l'opportunité des questions à résoudre, la nécessité de satisfaire à des exigences extérieures ou de se conformer à des lois et des règlements nouveaux ou en gestation, la nature non discrétionnaire de certaines activités et les ressources actuellement disponibles ou prévues.

Voici par ordre d'importance ces huit secteurs stratégiques et leurs répercussions sur l'orientation des Archives nationales.

1 Obtention de locaux adéquats

La question des locaux restera le principal problème à résoudre pendant la durée de ce plan. La décision prise récemment par le gouvernement de trouver une solution à cette crise des locaux a été accueillie avec soulagement par tous ceux que préoccupe la sécurité des trésors archivistiques du Canada. Notre attention est désormais tournée vers les immenses efforts de planification que nous devrons engager pour définir nos besoins en matière de locaux, pour que ces besoins soient remplis correctement et pour que le déménagement du personnel et des archives dans les nouveaux bâtiments s'effectue comme il convient.

Crise des locaux

Au cours de la dernière décennie, les Archives nationales ont connu de graves problèmes face à un sérieux manque d'espace, à de mauvaises conditions de travail et à la dispersion des fonds dans quinze édifices aux quatre coins de la Région de la capitale nationale, tous inadéquats. Des documents ont déjà subi des dommages irréparables ou ont été détruits à cause de variations extrêmes de température et d'humidité relative régnant dans les entrepôts, ainsi qu'à la suite de plusieurs incidents, dont des inondations provoquées par la rupture de conduites principales, des fuites de canalisation et de gros orages. En réalité, la presque totalité des documents archivistiques dont les Archives sont le dépositaire est entreposée dans des locaux qui constituent une sérieuse menace pour l'existence même des archives de notre pays. Et, pour couronner le tout, le nombre de ces locaux est insuffisant.

Décision récente du gouvernement

Conscient de la gravité de la situation, le Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre des communes a entrepris une étude en 1987, au terme de laquelle il en a conclu que le manque d'espace, la dispersion des installations et les mauvaises conditions d'entreposage ont de graves répercussions sur le fonctionnement de l'établissement et sur la protection de notre patrimoine archivistique.

Dans la réponse globale qu'il a adressée au Comité en 1988, le gouvernement a aussi admis que, en matière de locaux, les Archives nationales connaissaient une situation critique, et il a recommandé de prendre des mesures immédiates et à long terme pour y remédier. Le gouvernement a ultérieurement annoncé l'acquisition d'un entrepôt temporaire à Renfrew, ainsi que la décision de rénover l'Édifice commémoratif de l'ouest, où sera transférée l'administration centrale des Archives nationales, et de construire un nouveau bâtiment à Gatineau pour y installer des laboratoires et entreposer les fonds.

Un travail de planification considérable

À la suite de cette décision tant attendue, les Archives vont devoir se consacrer à un important travail de planification et de gestion pour préciser les locaux dont elles ont besoin, assumer leurs responsabilités dans le cadre du projet, déménager leur personnel et leurs fonds à titre provisoire puis définitif, et continuer de servir le public, dans des limites raisonnables, tout au long d'une période qui s'annonce extrêmement perturbée.

Un nombre important de nos employés les plus expérimentés seront affectés au projet des locaux afin que nous puissions établir avec précision et combler nos besoins, qui sont très particuliers, et pour

que le déménagement de nos fonds d'archives, uniques en leur genre, s'effectue dans les meilleures conditions. Il faudra accorder la plus grande attention aux ressources supplémentaires dont nous aurons besoin pendant cette période exceptionnelle, non seulement pour mener à bien le projet des locaux, mais aussi pour maintenir une exploitation normale.

Impossibilité de respecter notre mandat

Le sérieux avec lequel on a décidé de s'attaquer au problème des locaux témoigne de la place importante qu'occupent les fonctions de préservation dans le mandat des Archives nationales. Faute d'installations appropriées, l'acquisition et la conservation de fonds d'archives uniques sont tout bonnement impossibles. Au cours des dernières années, plusieurs facteurs ont contribué à aggraver le problème.

D'abord, devant le nombre croissant de situations d'urgence dues à des locaux inappropriés, on s'exposait inévitablement à une véritable catastrophe faute de prévoir de nouvelles installations. Deuxièmement, les Archives nationales ont été obligées de refuser le transfert des documents des institutions fédérales à cause d'un manque de place dans les centres de documents et les entrepôts d'archives. En conséquence, ces organismes n'ont pu se conformer à la politique du Conseil du Trésor sur la gestion et la conservation des documents fédéraux. Troisièmement, la *Loi sur les Archives nationales du Canada* a confié à ces dernières la responsabilité des documents historiques de plus de soixante institutions fédérales supplémentaires, plus celle des documents ministériels. Enfin, les Archives ont besoin de place pour accueillir les documents historiques d'institutions fédérales qui ont cessé d'exister, ainsi que des documents ministériels à la suite de l'élection générale de 1988. Il était donc devenu particulièrement urgent, pour les Archives nationales, de trouver des locaux convenables qui leur permettent de remplir leur mandat et d'éviter la disparition de précieux documents.

Croissance continue des fonds

En vertu du mandat qui leur est confié par la Loi d'être les archives du Canada, les Archives nationales ne cessent de développer leurs fonds et les activités indispensables à leur entretien et à leur conservation. Elles cherchent sans relâche de nouvelles solutions afin de résoudre, en partie, le problème continuel d'essayer d'obtenir des locaux convenables pour des fonds et des activités dont la croissance est irrémédiable. Le remplacement des originaux par des microformes n'est une solution valable que sur une très petite échelle; de plus, cette option coûteuse ne réduirait pas sensiblement les besoins de

locaux pour les vingt prochaines années. L'application de normes de sélection plus strictes pour l'acquisition des documents pourrait s'avérer une formule plus efficace. Toutefois, le nombre de documents qui peuvent être refusés par les Archives nationales est limité. Ces dernières ont pour rôle premier de préserver le patrimoine archivistique et, tant que d'importants documents seront produits, elles seront responsables de les acquérir et de les sauvegarder.

2 Automatisation des Archives nationales

Plan d'information à long terme

Pour améliorer l'efficacité de leur exploitation et de leur administration, les Archives nationales s'efforcent, dans la mesure du possible, de recourir à des systèmes et des techniques de traitement de l'information. Le Plan d'information à long terme fixe les stratégies d'information et de traitement à employer, ainsi que les besoins et les priorités générales, en fonction du modèle de gestion de l'établissement et des facteurs critiques de réussite. Le Plan à long terme des systèmes et techniques d'information permet de connaître les systèmes qui jouent un rôle clé dans la réalisation du mandat des Archives et d'établir un plan qui servira à les automatiser. On a ainsi créé quatre secteurs d'automatisation, dotés chacun de systèmes qui traitent des informations similaires selon des procédés semblables : les fonds d'archives, les documents gouvernementaux, l'administration et les activités de soutien de bureau. Pendant la période visée, un certain nombre d'activités prévues au plan seront entreprises. Les deux plans à long terme ayant été élaborés en 1986-1987, on procède actuellement à leur mise à jour compte tenu de la situation et des priorités actuelles.

Élaboration de systèmes stratégiques

La période d'unification et de réorientation tire à sa fin à mesure que s'achèvent les activités engagées dans le passé et que se poursuit l'élaboration de systèmes stratégiques. Dans le secteur des fonds d'archives, le rythme de travail est dicté principalement par l'élaboration des normes de description, de conservation et d'acquisition, et par le lancement de services auprès du public à la suite d'une étude de marché.

À cet égard, l'adoption par les Archives nationales du Canada du format MARC (catalogage sous forme ordinolingue) pour l'échange d'informations archivistiques marque une étape importante dans le processus d'automatisation des systèmes qui relient les archives et les utilisateurs. D'autres organismes ont emboîté le pas aux Archives nationales et celles-ci collaborent étroitement à l'élaboration de

normes de description en matière d'archives avec le Bureau canadien des archivistes.

Systèmes intégrés de gestion des fonds

Un projet pilote permettra d'évaluer les conséquences que l'utilisation du format MARC peut avoir sur l'enregistrement des données concernant les acquisitions. Le travail portera notamment sur l'élaboration de vedettes d'autorité. On achèvera l'élaboration de systèmes de suivi des pièces d'archives. Le système de gestion des fonds d'archives englobera les acquisitions, les vedettes d'autorité, le contrôle matériel et peut-être certaines fonctions de suivi des documents; il comprendra en outre d'autres fonctions de description, du point de vue matériel, administratif et intellectuel, à différents niveaux (fonds, séries, dossiers, articles). Sa présentation normalisée permettra aux chercheurs, aux établissements et aux employés d'y accéder facilement par des moyens automatisés. Il possédera les éléments nécessaires à l'introduction, à la mise à jour et à l'accès en direct et, plus tard, à l'échange de données entre les bases existantes. On a commencé l'élaboration de normes sur les données. Un poste d'administrateur des données a été créé pour élaborer et tenir à jour les ressources des Archives en matière d'information.

Documents gouvernementaux et soutien administratif

L'automatisation se poursuivra également dans les trois autres secteurs. En ce qui a trait aux documents gouvernementaux, on s'emploiera principalement à informatiser le traitement des calendriers de conservation soumis par les ministères. En administration, on a remplacé le système de gestion des ressources financières, tandis que l'on prépare un système automatisé dont on se servira pour les activités liées à la gestion du personnel. Une fois adopté un système de réseaux de transmission locaux, on fera l'acquisition de systèmes automatisés qui faciliteront les fonctions des bureaux locaux en matière de soutien des activités de bureau.

3 Rationalisation des pratiques d'acquisition

Le manque d'espace : une triste réalité

La principale responsabilité des Archives nationales consiste à conserver les documents de l'organisme dont elles dépendent, le gouvernement du Canada, et les documents ministériels. Il leur incombe également d'acquérir et de conserver les documents du secteur privé qui ont une importance nationale. Mais les Archives continueront de consacrer la majeure partie de leurs ressources à l'acquisition et à la conservation des documents des institutions fédérales. Cependant, même dans ce cas, elles ne suffiront pas à la tâche si l'on tient compte de leurs nouvelles responsabilités à l'égard des documents d'un

nombre croissant d'institutions fédérales. La grave pénurie de locaux d'entreposage a nécessité l'adoption d'un moratoire pour l'acquisition des documents du secteur privé. La solution provisoire annoncée par le gouvernement, soit l'achat d'un édifice à Renfrew, permettra de pallier ce problème dans l'immédiat. Par contre, il faudra trouver d'autres locaux adéquats pour compléter cette solution provisoire, avant que les installations permanentes ne soient achevées.

Mise en place d'une politique globale

Les Archives doivent absolument se doter d'une politique d'acquisition globale et de normes de sélection précises pour qu'elles puissent remplir convenablement leurs obligations, qui consistent à acquérir des documents d'importance nationale. Grâce à l'évaluation du programme d'acquisition réalisée en 1987, il a été possible de formuler une politique d'acquisition et d'élaborer des stratégies à cet égard pour la période visée. La politique a été approuvée. Des stratégies à long et à court terme seront établies, et des critères de sélection seront élaborés et mis en pratique pour les documents des secteurs public et privé, quel qu'en soit le support.

Les Archives sont particulièrement conscientes de la nécessité de définir un mandat clair et précis en matière d'acquisition, eu égard à d'autres institutions fédérales, comme les musées et les bibliothèques. Pour tirer le plus grand parti possible des ressources limitées et des connaissances spécialisées dont elles disposent, elles doivent éviter à tout prix les chevauchements de compétences et les doubles emplois. La tâche colossale qu'est la préservation de notre patrimoine nécessite une coordination soignée entre les institutions du patrimoine et un strict respect des mandats.

4 Amélioration de la gestion des documents gouvernementaux

En tant que chef de file pour ce qui est de la gestion des documents gouvernementaux, les Archives nationales s'efforcent de faciliter une gestion optimale des documents dans les ministères et organismes gouvernementaux et d'assurer l'entreposage économique des documents inactifs. Ce faisant, elles ne cherchent pas simplement à rendre la localisation des documents plus rapide et plus facile, mais également à sauvegarder des renseignements ayant une valeur permanente.

Exigences supplémentaires imposées par la nouvelle loi

Pour répondre aux exigences de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, les Archives redoubleront d'efforts afin d'améliorer la gestion des documents au sein des institutions fédérales. Ces efforts porteront sur un champ beaucoup plus large qu'auparavant, compte tenu des nouvelles responsabilités des Archives nationales à l'égard d'une soixantaine d'institutions fédérales. Parallèlement, les Archives continueront d'insister, au sein du gouvernement, sur la nécessité d'une saine gestion de l'information. De concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, elles veilleront à faciliter la mise en œuvre d'une politique globale sur la gestion des fonds de documents gouvernementaux.

Documents automatisés

Le plan quinquennal pour la gestion et l'archivage des documents ordinolingues sera révisé à la lumière de l'expérience acquise au cours des deux dernières années. Les Archives s'efforceront toujours d'agir de façon concertée avec des ministères choisis afin de conclure des ententes concernant la conservation et l'élimination des documents automatisés. Ces initiatives reposent sur des plans de travail auxquels participent des spécialistes jouant un rôle important dans l'identification, la conservation, la préservation et l'élimination des documents gérés selon un système informatisé.

On continuera d'examiner si les normes informatiques permettent de répondre aux besoins en matière d'échange d'informations, à l'échelle du gouvernement, ainsi qu'aux exigences relatives à l'acquisition et à la conservation des archives. Pour établir les exigences fonctionnelles liées à la gestion de l'information dans un réseau de bureaux interconnectés, les Archives effectueront des tests sur des logiciels expérimentaux et participeront aux activités du Groupe de travail sur les systèmes bureautiques du Conseil du Trésor.

Formation et information

Les Archives nationales du Canada ont lancé un nouveau programme de formation en gestion des documents gouvernementaux, programme dont la mise en œuvre se poursuivra au cours de la période visée en fonction des paramètres établis à la suite de l'analyse des besoins en matière de perfectionnement professionnel réalisée en 1987. Ce nouveau programme a pour objet de former le personnel de soutien, de perfectionner les gestionnaires et les cadres et de guider les hauts fonctionnaires des institutions fédérales. Les responsabilités nouvellement confiées aux Archives par la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, en matière de documents ministériels, seront présentées dans un film vidéo et un guide préparés à l'intention des ministres et de leur personnel. Pendant la période visée, les Archives

nationales fourniront des renseignements et assureront une formation en ce qui a trait à la création de systèmes de classement distincts pour les documents des institutions, ceux du Cabinet, les documents ministériels, ainsi que les documents personnels et politiques.

Documents gouvernementaux dans les régions

Il est primordial que les Archives nationales du Canada remplissent leur mandat concernant les documents des institutions fédérales dont les bureaux sont situés à l'extérieur de la Région de la capitale nationale. L'institution a adopté le principe directeur suivant : compte tenu des pratiques actuelles, les documents d'archives produits dans les bureaux régionaux du gouvernement resteront, de façon générale, dans les régions, sous le contrôle des Archives nationales.

Jusqu'à présent, les Archives n'ont pas été en mesure d'assurer économiquement et efficacement le contrôle, la gestion et l'archivage des documents régionaux, ni de les rendre accessibles aux chercheurs, que ce soit aux bureaux centraux ou dans tout le pays. Ces dernières années, elles ont étudié la question et envisagé un certain nombre de solutions qu'il conviendrait de mettre en place à mesure que les ressources deviendront disponibles. Pendant la période visée, elles mettront sur pied un modeste projet pilote qui leur permettra d'établir s'il est utile et possible de renforcer et d'élargir leur présence dans les régions.

5 Mise sur pied d'un programme systématique de conservation

Les Archives nationales ont pour tâche de préserver systématiquement les documents gouvernementaux et les documents privés d'importance nationale. Elles assument des fonctions de conservation afin de protéger adéquatement leurs fonds et de s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard du public. La conservation, c'est l'ensemble des mesures que l'on peut prendre pour garantir la survie à long terme du support physique ou du contenu des documents d'archives. Elle englobe la conservation préventive, les traitements de conservation, la recherche et la garde des documents. Il est devenu tellement complexe de conserver sur de multiples supports des archives en demande constante qu'il faudra élaborer une démarche systématique afin de fixer des buts réalistes, en fonction des ressources disponibles.

Mise en place d'une politique

À la suite d'une étude d'évaluation de programmes effectuée en 1985-1986, il a été possible d'établir les exigences qu'entraînerait, en matière de planification, de politique et de gestion, la création d'un programme rationnel de conservation. L'élaboration et la mise en œuvre du programme global de conservation des Archives nationales

du Canada se poursuivront conformément aux recommandations formulées à la suite de cette étude. Tout en respectant le cadre de gestion révisé en juillet 1988, les Archives ont défini la politique de conservation ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun. Elles espèrent pouvoir présenter un plan de conservation annuel et un plan à long terme d'ici la fin de 1988-1989. Ces plans nécessiteront un réaménagement des priorités relatives à la conservation et l'engagement de ressources appropriées de la part de l'institution.

Recherche en matière de conservation

La Direction de la conservation doit en priorité étudier les causes de la détérioration des documents, revoir les méthodes de conservation en vigueur et définir les moyens de traitement les plus efficaces pour prolonger la durée de vie des documents. Il est primordial de faire des recherches sur les techniques de traitement ainsi que d'examiner, remplacer ou modifier les procédés en place afin d'améliorer les méthodes de conservation. Cela pourrait permettre de réduire les ressources nécessaires pour conserver les documents historiques et de préserver un plus grand nombre de documents. Les projets de recherche qui seront mis sur pied pendant la période de planification auront comme résultat de rendre plus efficaces les traitements de conservation.

Formation dans le domaine de la conservation

Les Archives ont mis sur pied un programme de formation complet à l'intention des conservateurs d'archives. Il s'agit d'un ensemble de cours pratiques où l'on aborde diverses techniques de conservation et qui permettent aux conservateurs débutants, qui sont encadrés, d'accroître leur compétence et leurs connaissances sur le terrain. D'autres cours sont orientés vers les spécialistes des archives et des bibliothèques.

Des installations convenables

La priorité doit être accordée à la conservation des fonds d'archives et à la santé et la sécurité au travail du personnel qui en a la charge. Or, cette conservation ne saurait se faire en l'absence de locaux adéquats offrant les conditions ambiantes voulues. Dans les plans concernant les nouveaux locaux, il conviendra de prévoir des laboratoires dotés de contrôles appropriés pour le personnel et des entrepôts adaptés à tous les supports sur lesquels sont enregistrés des éléments de l'histoire du Canada. Dans l'immédiat, il a été décidé de loger le personnel de conservation et les laboratoires dans des locaux temporaires offrant toute la sécurité nécessaire. Les Archives s'efforcent de prendre toutes les précautions voulues pour que leurs employés travaillent dans de bonnes conditions.

Conservation et planification d'urgence

Les Archives ont dressé une liste de supports de qualité archivistique pour la création de documents gouvernementaux jugés dignes d'être conservés. Elles prépareront des directives sur l'emploi de tels supports pour les documents gouvernementaux importants. Elles espèrent ainsi parvenir à une forme d'entente qui permettra de s'assurer que tous les futurs documents méritant d'être conservés soient créés selon les critères applicables.

Les Archives nationales du Canada ont défini les grandes lignes de leur plan d'intervention d'urgence. Une équipe de secours, composée d'archivistes et de conservateurs, a été chargée de répondre immédiatement à toute situation d'urgence. Des équipes d'intervention ont également été mises sur pied afin de récupérer les documents endommagés.

6 Meilleure sensibilisation du public et accès plus facile aux fonds

Les Archives nationales du Canada facilitent les activités de recherche historique en fournissant de la documentation sur l'histoire canadienne. Elles donnent des conseils, de l'aide et des renseignements aux personnes et aux groupes qui s'intéressent à leurs fonds, à leurs services et à leurs activités. Outre qu'elles répondent aux besoins manifestés par leurs clients, les Archives nationales s'efforcent aussi de sensibiliser le public au rôle primordial qu'elles jouent dans la préservation de notre patrimoine et dans le renforcement de l'identité nationale.

Réalisation des programmes et accès décentralisé

Au cours des prochaines années, on continuera d'insister sur l'importance des relations avec le public. En tant que gardiennes d'un trésor national encore méconnu, les Archives poursuivront leurs efforts pour que les Canadiens et Canadiennes aient davantage conscience de leur patrimoine archivistique. On souhaite notamment toucher l'importante tranche de population qui n'a pas encore eu l'occasion d'apprécier la richesse des archives du pays ou d'utiliser les services des Archives nationales. Pendant la période visée, on élaborera des principes qui devraient permettre de réaliser les programmes destinés au public d'une manière concertée, efficace et uniforme. Par ailleurs, on est en train d'établir des stratégies en vue d'assurer l'accès décentralisé aux fonds et aux services des Archives nationales. Citons, entre autres, des initiatives visant à aider les usagers à faire des recherches tout en demeurant dans leur localité.

Dialogue avec les usagers

Une prise de conscience et une compréhension accrues du public à l'égard de la place des archives dans la société sont indispensables à la survie et à la santé des établissements d'archives. Il faut aussi que ces derniers soient à l'écoute du public et répondent à ses attentes. On ne saurait trop insister sur l'importance d'une bonne communication. Les Archives nationales s'efforcent de renforcer le dialogue avec les spécialistes et le grand public. Les mécanismes actuellement employés pour consulter les groupes d'usagers et pour connaître leur opinion seront améliorés grâce à l'action d'organismes comme le Comité consultatif des Archives nationales du Canada. On espère que cela permettra de sensibiliser davantage les gens et de les rendre plus à même d'évaluer le travail de l'institution, ainsi que d'établir plus facilement les mesures qu'il convient de prendre.

7 Mise sur pied d'un système canadien des archives

Les Archives nationales continueront de jouer un rôle actif au sein de la communauté archivistique. Toutefois, il importe de réévaluer constamment la nature et l'étendue de ce rôle de façon à assurer une répartition équitable et une saine gestion des ressources disponibles. Les activités de soutien et d'assistance devront être définies et menées avec soin.

La coopération

En tant que principal établissement d'archives au Canada, les Archives nationales offrent depuis longtemps des services à d'autres organismes d'archives au pays, ainsi qu'à des professionnels de l'archivistique et de la gestion des documents, sous la forme de conseils, de programmes de formation et de publications, ainsi qu'en coordonnant des projets collectifs et en participant à des associations professionnelles. Pendant la période visée, les Archives nationales continueront d'offrir leur aide à la collectivité archivistique dans les domaines qui revêtent le plus d'importance pour l'élaboration d'un système canadien des archives, lequel sera fondé sur une démarche coopérative qui assurera la conservation du patrimoine documentaire canadien et en garantira l'accessibilité. Dans la mesure des ressources disponibles, les Archives offriront leurs encouragements et leur appui pour aider à édifier un réseau canadien d'archives et de services connexes. Ce faisant, elles consulteront le Conseil canadien des archives. Enfin, elles veilleront à ce que leurs fonds, leurs activités et leurs services constituent la plaque tournante du futur système canadien des archives.

8 Développement de la coopération internationale

Congrès du Conseil international des archives (1992)

Le rôle des Archives nationales du Canada sur la scène archivistique internationale sera particulièrement important au cours des prochaines années. Comme le Canada sera l'hôte du XII[e] congrès du Conseil international des archives (CIA), en 1992, les Archives nationales du Canada et les autres organismes d'archives canadiens seront aux premiers rangs de cette manifestation. C'est la première fois que le CIA se réunit au Canada, et l'on s'attend à ce que ce congrès soit l'un des événements les plus marquants de l'histoire des archives canadiennes. Il attirera à Montréal plus de 2 200 archivistes et directeurs d'archives nationales représentant plus de 125 pays, ainsi que des délégués de la conférence annuelle de la Society of American Archivists qui se tiendra simultanément à Montréal. Le congrès de 1992 exigera des ressources et des efforts importants à mesure que les préparatifs s'accéléreront, mais il constituera pour les archivistes canadiens une occasion unique d'échanger des idées avec leurs collègues du monde entier.

Entre 1988 et 1992, les Archives nationales du Canada parraineront également huit événements en liaison avec le Conseil international des archives. Un colloque sur la conservation et une réunion de spécialistes des normes de description ont eu lieu en 1988 et seront suivis par des réunions d'experts et des colloques sur, respectivement, les archives courantes, les archives audio-visuelles et la formation professionnelle.

Rôle sur la scène internationale

L'intérêt porté aux affaires archivistiques internationales continuera d'être dicté par les impératifs d'économie et d'efficacité. En 1987, les Archives nationales ont passé en revue leurs activités internationales et établi un système de surveillance afin de connaître et de contrôler les ressources employées dans ce domaine. En règle générale, les activités internationales devront appuyer les objectifs de l'institution. On encouragera la participation des employés à des comités et à des études en fonction de la place qu'occupe le Canada dans la collectivité internationale et de celle des Archives nationales par rapport à des organismes semblables. Suivant les ressources disponibles, on favorisera la visite d'archivistes et de gestionnaires de documents de l'étranger et on invitera certains d'entre eux à des séances de formation organisées par les Archives nationales.

En 1987, les Archives nationales du Canada et l'Administration centrale des archives du Conseil des ministres de l'URSS ont signé une lettre d'entente portant sur plusieurs formes d'échange entre les deux organismes. Dans le cadre de cette entente, l'archiviste natio-

nal et l'archiviste national adjoint ont visité en 1988 plusieurs établissements d'archives de l'Union soviétique. Les discussions qui ont eu lieu pendant cette tournée se sont soldées par l'adoption de décisions précises entre l'URSS et le Canada sur des projets de coopération. Dans un premier temps, un archiviste des Archives nationales du Canada commencera à inventorier les documents qui, parmi les archives soviétiques, présentent un intérêt pour les chercheurs canadiens. Par la suite, des dispositions seront prises pour que ces documents puissent être copiés, et les copies transférées au Canada. Il est prévu qu'un archiviste soviétique effectuera le même travail au Canada. D'autres activités ont déjà été entreprises dans le cadre de cette entente, dont l'échange de publications portant notamment sur l'archivistique.

VI Conclusion

La situation actuelle et la façon dont elle devrait évoluer, ainsi qu'on l'a vu dans les pages qui précèdent, influeront sur les orientations que les Archives nationales se proposent de suivre au cours des prochaines années pour atteindre leurs objectifs. Une grande partie des éléments jusqu'ici favorables continueront de former la base de leurs plans et de leurs activités. Toutefois, d'autres facteurs pèseront également sur les décisions et les lignes de conduite futures.

Les Archives nationales ont toujours été et resteront essentiellement un organisme de service. Toutes leurs activités gravitent autour de cette notion de service. Sauvegarder les richesses du patrimoine archivistique, améliorer la gestion des documents au sein du gouvernement du Canada, appuyer et aider la communauté archivistique, satisfaire le public en lui facilitant la consultation et l'utilisation de nos fonds et assumer nos responsabilités administratives, voilà autant d'activités qui découlent, pour les Archives, de la nécessité de fournir des services au gouvernement et aux clients.

Le défi que l'institution doit relever consiste donc à fournir des services de qualité tout en respectant un juste équilibre entre des intérêts légitimes mais souvent contradictoires et complexes. Elle doit répondre à de multiples demandes malgré des ressources limitées et continuera de faire face à des choix difficiles au moment de définir ses priorités. Il lui faut établir des politiques, des plans et des programmes appropriés pour parvenir le plus possible à satisfaire ceux qu'elle sert et ceux à qui elle doit rendre des comptes en dernier ressort.

L'efficacité des services fournis dépendra en premier lieu de l'accroissement de la productivité. Les Archives devront se montrer digne de la confiance qu'on leur témoigne et des ressources qu'on leur confie. Il est à souhaiter qu'une saine gestion du personnel (notre ressource la plus importante), une utilisation efficace et économique des ressources financières et matérielles, et l'application de nouvelles technologies, en temps opportun et à bon escient, nous permettront de parvenir à nos fins.

La haute direction sera tenue informée, au moyen de rapports de contrôle, de l'avancement des travaux réalisés dans ce but. Le présent document sera révisé et mis à jour périodiquement au gré de l'évolution de la conjoncture.